DEPARTEMENT
SAVOIE
ARRONDISSEMENT
CHAMBERY

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le 29/10/2026
ID : 073-247300668-20261022-2026_22_10_6-DE

Objet : Etude sur la production de calcite dans le lac d'Aiguebelette et de ses impacts pour la végétation aquatique - Demandes de financement

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

Séance du 22 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux octobre à 18h30,
Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. Pascal ZUCCHERO.
Présents : MMES MM. AUBERT. BALZER. BAUDRY. CHARPINE. CORMIER. DUPRAZ. FAUGE. GIRERD. GRIMONET. GROLLIER. ILBERT. JALLAMION. MALLEIN. MARCHAIS. PECH. TAVEL. VEUILLET. WDOWIAK. WROBEL. ZUCCHERO.
Absents excusés : MME MM. BAVUZ. (Pouvoir H GRIMONET). FRANCONY (Remplacée par son suppléant JL. BAUDRY). LAURENT (Pouvoir F. GIRERD).
Date d'envoi de la convocation :16/10/2026
Secrétaire de séance : Fabien DUPRAZ

Le Président :

Rappelle que l'inventaire des herbiers aquatiques du lac d'Aiguebelette réalisé en 2024 par le cabinet ECOTEC a mis en évidence une très faible diversité et présence d'herbiers aquatiques dans le lac d'Aiguebelette et pour ceux présents, à l'exception de quelques massifs, les développements apparaissent très limités avec des herbiers en "mauvais état" qui n'atteignent pas des tailles ou des densités comparables à celles observées dans d'autres lacs alpins ;

Explique que les premiers éléments de réflexion notamment apportés par le laboratoire EDYTEM sur l'origine de ces phénomènes, amènent à considérer que la production de calcite (carbonate de calcium) dans le lac constitue le principal facteur limitant du développement de la végétation aquatique immergée en limitant les processus de photosynthèse (baisse de transparence, dépôt de calcite sur les feuilles etc...) et que cette hypothèse apparaît corroborée par les éléments suivants :

- L'étude des carottes sédimentaires du lac d'Aiguebelette (EDYTEM) qui indique une faible densité et variété d'herbiers aquatiques en remontant sur plusieurs millénaires,
- La typologie du lac d'Aiguebelette qui se rapprocherait davantage de celle d'un lac de type jurassien pour lesquels l'état de la végétation aquatique immergée présente des similarités ;

Dit qu'au regard des enjeux associés à la présence d'herbiers aquatiques (biodiversité et équilibre des écosystèmes), il apparaît important d'engager une étude spécifique relative à l'évolution de la présence d'herbiers aquatiques dans le lac en lien avec la production de calcite et à ses impacts sur le milieu ;

Présente les objectifs de cette étude :

- Comprendre les mécanismes de production de la calcite dans le lac d'Aiguebelette,
- Evaluer / Mettre en évidence l'impact sur le développement des herbiers aquatiques du lac,
- Evaluer les effets du changement climatique ;

Propose que cette étude soit confiée à l'Université Savoie Mont-Blanc en association avec le laboratoire EDYTEM (CNRS) et l'INRAE pour un montant de 60 000 € TTC ;

Dit que cette opération pourrait être éligible aux financement de l'Agence de l'eau au taux de 50% et de la Région au taux de 30% ;

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le 29/10/2026
ID : 073-247300668-20261022-2026_22_10_6-DE

Invite le Conseil communautaire à délibérer pour :

- Approuver l'engagement d'une étude relative à la production de Carbonate de Calcium dans le lac d'Aiguebelette et à son impact sur le développement des herbiers aquatiques pour un montant de 60 000 € TTC,
- Confier cette étude à l'Université de Savoie en association avec le laboratoire EDYTEM (CNRS) et l'INRAE,
- Solliciter l'aide de l'Agence de l'eau au taux de 50% (30 000 €),
- Solliciter l'aide de la Région au taux de 30% (18 000 €),
- Autoriser le Président à signer tout document nécessaire.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire :

APPROUVE l'engagement d'une étude relative à la production de Carbonate de Calcium dans le lac d'Aiguebelette et à son impact sur le développement des herbiers aquatiques pour un montant de 60 000 € TTC,

DECIDE de confier cette étude à l'Université de Savoie en association avec le laboratoire EDYTEM (CNRS) et l'INRAE,

DECIDE de solliciter l'aide de l'Agence de l'eau au taux de 50% (30 000 €),

DECIDE de solliciter l'aide de la Région au taux de 30% (18 000 €),

AUTORISE le Président à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier ;

CHARGE le Président d'entreprendre toutes démarches relatives à ce sujet.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Pascal ZUCCHERO

Secrétaire de séance,
Fabien DUPRAZ

